



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

Saint-Étienne, le 25 juin 2024

Service eau et environnement

Cellule CPDPFN

**Participation du public – motifs de la  
décision relative au projet d'arrêté  
préfectoral annuel fixant les dates et  
modalités de chasse pour la  
campagne 2024-2025**

**Soumis à participation du public du lundi  
03 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 inclus  
à 15 heures**

Dans l'intérêt général du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement et notamment ses articles L.425-15 et R.424-4 à R.424-8, le préfet fixe chaque année, dans le département, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération départementale des chasseurs, les périodes d'ouverture et de fermeture de la campagne de chasse ainsi que les modalités de gestion des espèces de gibier, à l'exception des oiseaux de passage et du gibier d'eau déterminées par arrêté ministériel

Le projet d'arrêté soumis à consultation a proposé d'ajuster sans évolution substantielle les dates d'ouverture et de clôture générale et spécifique en fonction des espèces présentes dans le département, éventuellement soumises à plan de chasse ou plan de gestion pour la saison 2024-2025. Des dispositions spécifiques aux plans de chasse du sanglier, du lièvre et du gibier d'eau ont également été intégrées dans ce projet d'arrêté.

Conformément aux articles L 123-19-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public, le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public par voie électronique du lundi 03 juin 2024 au lundi 24 juin 2024. Durant cette mise à disposition, aucune contribution n'a été déposée.

Un bilan de la concertation concluant à l'absence d'observation a été dressé.

En l'absence d'observation du public, compte tenu des avis formulés par la CDCFS lors de sa réunion du 17 mai 2024 et de sa consultation électronique du 14 au 21 juin 2024, le projet d'arrêté annuel fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Loire est adopté avec pour modification la dernière ligne du tableau de l'article 3, colonne « conditions spécifiques de chasse » du Chevreuil, daim, mouflon pour la période du 8 septembre 2024 au 28 février 2025 dans laquelle sont supprimés les mots « en battue, à l'approche ou à l'affût. » .

Le directeur départemental  
des territoires de la Loire  
Signé  
Sébastien VIENOT